

## **Orange et sous-traitants**

# **Mourir du travail à Vierzon**

Jeudi 21 janvier 2016, un salarié sous traitant est mort électrocuté alors qu'il procédait à l'enlèvement des derniers équipements installés dans des locaux techniques d'Orange à Vierzon.

**La fédération Sud réaffirme son soutien et sa solidarité auprès de la famille et des proches de la victime.**

L'unité d'Orange donneuse d'ordre est l'UPR Ouest d'Orange. Elle sous-traitait ces travaux à l'entreprise Positif de la Sarthe (filiale de Véolia) qui elle-même les sous-traitait à la PME Franckalev de Seine Maritime.

Dès le vendredi après midi, le CHSCT de Positif s'est réuni. Un CHSCT de l'UPR Ouest d'Orange s'est réuni également lundi 25 janvier en présence de l'Inspection du Travail et de représentant-es de Positif. Le procureur de la république a diligenté une enquête de son côté.

A ce jour, on ignore encore l'enchaînement dramatique qui a provoqué cet accident mortel. Il ressort cependant qu'un équipement de 20 000 volts supposé débranché depuis une dizaine d'années restait alimenté dans ces locaux d'Orange à Vierzon.

14000 emplois seront supprimés chez Orange de 2015 à 2017 et de nombreuses activités et leurs risques seront à nouveau sous-traités, souvent en cascade.

La multiplication des entreprises intervenantes et de la commande des travaux est-elle tout ou partie responsable de la méconnaissance du danger par les 2 salariés sous-traitants ? Il est trop tôt pour le dire.

Nos représentant-es dans les CHSCT seront intransigeant-es pour établir toutes les responsabilités dans cet accident quels qu'en soient les responsables, et surtout pour que pareille chose ne puisse pas se reproduire

**Au moment où le gouvernement entend « simplifier » le code du travail, limiter le contrôle de l'inspection du travail et des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, le rôle de ces derniers reste déterminant pour préserver la sécurité de celles et ceux qui risquent leur vie à la gagner.**